

Volume 2, # 3, Avril 2024

Le lien *des*



Josérahbliens



Photo : Marie-Josée Mathieu

Mot du maire

Bonjour à tous,

À notre dernière séance du Conseil, nous avons pris connaissance des états financiers de l'année 2023. Sans surprise, notre bilan reflète nos planifications, avec un léger surplus. Avec le virage sans papier, initié il y a quelques années pour la gestion de la municipalité, l'accès à l'information est devenue extrêmement efficace. Un élément fort important au moment de la rédaction de nos documents financiers. Commentaires qui ont été formulés par monsieur Arguin de la firme Blanchette-Vachon comptable. Félicitations à l'équipe du bureau pour votre efficacité.



De plus, le tableau ci-dessous, extrait du profil financier édition 2023 pour Saint-Joseph-des-Érables, établit le comparatif de la municipalité avec la MRC, la région administrative et l'ensemble de tout le Québec.

Sommaire des comparaisons avec différents groupes

	Municipalité	Classe de population	MRC	Région administrative	Tout le Québec
Données de 2022 :					
Taxes de fonctionnement / Revenus de fonctionnement	73,99 %	65,99 %	68,81 %	72,11 %	59,95 %
Excédent (déficit) de fonctionnement accumulé / Revenus de fonctionnement	59,53 %	39,41 %	33,47 %	24,61 %	20,38 %
Endettement total net à long terme par 100 \$ de RFU	1,67 \$	1,04 \$	2,85 \$	2,15 \$	2,02 \$
Endettement total net à long terme par unité d'évaluation	3 262 \$	1 806 \$	4 481 \$	4 859 \$	7 772 \$
T.G.T. uniformisé	1,0926 \$	0,9230 \$	1,4761 \$	1,1471 \$	0,8994 \$
Charge fiscale moyenne des logements	1 525 \$	1 609 \$	1 928 \$	2 019 \$	2 242 \$

À la prochaine.

Jeannot Roy, maire

Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **12 mars**, le conseil municipal :

- Prend connaissance et adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque incendie ;
- Adopte le règlement numéro 271-24—Règlement décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables ;
- Adopte les règlements numéro 272-24, 273-24, 274-24 et 275-24, modifiant respectivement le règlement de lotissement, le règlement de zonage, le règlement de construction et le règlement sur les permis et certificats ;
- Adopte les libellés du règlement no RM-SQ-05 concernant les animaux ;
- Autorise une entente relative au partage d'une ressource au service conseil en urbanisme entre la MRC Beauce-Centre et les municipalités de Saint-Odilon, Tring-Jonction, Saint-Alfred, Saint-Frédéric, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor et Saint-Joseph-des-Érables.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **7 avril**, le conseil municipal :

- Prend connaissance et dépose le rapport financier du vérificateur pour l'année 2023 ;
- Appui le comité du Moulin des Fermes dans le dépôt d'une demande financière au programme *Fonds régions et ruralité—Volet 4 Axe vitalisation* ;
- Mandate monsieur Jimmy St-Onge pour effectuer l'entretien ménager du bureau municipal ;
- Autorise le passage du Tour Cyclistes des Policiers de Laval sur son territoire le 30 mai prochain, dans le cadre d'Opération Enfant Soleil.

La municipalité vous informe

Demande de permis

Avec la belle température qui arrivera bientôt, plusieurs seront tentés d'effectuer des travaux. Avant d'entreprendre ces travaux, il y a certaines informations à savoir.

Avez-vous besoin d'un permis de construction ou non ?

La réglementation prévoit qu'un permis de construction est nécessaire pour :

- Édifier, installer, modifier ou agrandir un bâtiment ainsi que d'y effectuer des rénovations majeures.

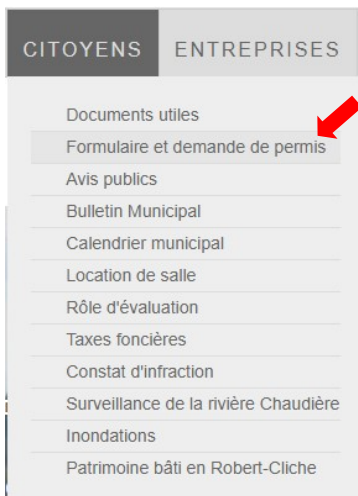
Ce n'est toutefois pas obligatoire si les travaux consistent à l'entretien normal de la construction, sans changer les fondations, la structure, les divisions intérieures, l'apparence extérieure, les ouvertures (fenêtres, portes, etc.) et que le coût des travaux représente une dépense de moins de 25 000 \$.

Voici quelques exemples de ce qui prend un permis

- ◆ Agrandir / construire une remise ou une habitation ;
- ◆ Déplacer un bâtiment ;
- ◆ Changer le type de revêtement extérieur et du toit de sa résidence ;
- ◆ Ajout ou modification des ouvertures pour fenêtres et portes ;
- ◆ Modifier sa galerie et en profiter pour l'agrandir ;
- ◆ Toute rénovation mineure coûtant plus de 25 000 \$;
- ◆ Implanter une piscine.

Voici quelques exemples de ce qui ne prend PAS un permis

- ◆ Les travaux de peinture ;
- ◆ Réfection d'une galerie sans en changer les dimensions ;
- ◆ Implantation d'une clôture (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Implantation d'une haie (des normes s'appliquent) ;
- ◆ Refaire sa toiture sans en changer les matériaux et la structure.



Tous nos formulaires de demande de permis ont été modifiés dernièrement. Vous les retrouverez tous sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.stjosephdeserables.com> dans la section « Citoyens » / « Formulaires et demande de permis », tel que démontré par l'image jointe à cet article.

Nous vous recommandons de vous y prendre à l'avance pour déposer vos demandes de permis, afin que vous puissiez avoir les autorisations nécessaires avant le début de vos travaux. Monsieur Steeve Breton, le responsable en urbanisme et inspecteur en bâtiment est présent au bureau municipal **tous les mercredis matin**.

Si vous avez des questions plus spécifiques pour votre futur projet, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal par téléphone au 418-397-4772 ou par courriel à permis@stjosephdeserables.com.

Fermeture du bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 20 mai à l'occasion de la fête des Patriotes. Nous serons donc de retour mardi le 21 mai. Bon congé!

Échéance de taxes



Un rappel pour les gens concernés, le deuxième versement est prévu pour le 1er mai prochain. Le taux d'intérêt mensuel est de 1,5 % sur tout compte échu.

Séance de conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi, le **7 mai 2024 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal au 238, route des Fermes.**

Veillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.



Rapport du vérificateur financier

Présenté à la séance ordinaire du 2 avril dernier, le rapport financier, pour l'année 2023 révèle des revenus de fonctionnement de 1 108 944 \$, des dépenses de 1 353 733 \$ pour un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 21 542 \$. Le surplus accumulé de fonctionnements est de 458 292 \$ en date du 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2022, il y avait un surplus accumulé non affecté de 490 246 \$.

Dégel et nids de poule

En cette période de dégel déjà amorcée, plusieurs pancartes et cônes seront installés dans la municipalité, afin de signaler les différents endroits problématiques sur la route. Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent vous étre occasionnés par l'altération des routes. Soyez assurés que nous effectuerons les réparations nécessaires lorsque nous aurons les conditions optimales pour le faire. En attendant, nous vous rappelons d'être vigilants et de redoubler de prudence lors de vos déplacements.

Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables aura lieu **lundi, le 29 avril** prochain. Assurez-vous de placer vos « objets monstres » au bord de la route la veille de la cueillette et ce **à l'écart des ordures régulières**. Ils ne doivent pas être déposés dans une remorque.

L'objet encombrant ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs). La taille et le poids des encombrants doivent permettre que ceux-ci puissent être manipulés par deux (2) personnes, sans équipement mécanique.

Les objets acceptés dans la collecte sont :

- Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, toilettes, etc. ;
- Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximale de 1,2 m (4 pieds) & morceaux de tourbes et pierre dans un récipient non récupérable d'un poids maximum de 25 kg (55 lbs) ;
- Matériaux ferreux : appareils ménagers vidés de fréon, table et chaises de métal, bouts de fer, fournaies, réservoirs à eau, etc.

GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER

Un organisme d'ici qui vous accompagne

Notre mission

Offrir aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches aidants, un milieu de vie, un réseau d'entraide et d'action ainsi que des activités favorisant leur prise en charge et l'amélioration de leur qualité de vie physique et psychologique.

Nos services

Relation d'aide
Écoute et accompagnement
Groupes d'entraide
Informations et références
Formations de croissance personnelle
Ateliers divers et activités sociales
Services de massothérapie à faible coût
Service de jumelage
Prêt de prothèse capillaire
Dons de bonnets
Accompagnement en fin de vie
Suivi de deuil

Informations

Territoires desservis

- Les Etchemins
- Beauce-Centre
- Beauce-Sartigan

Pour nous joindre

418-227-1607 | 418-625-2607
477, 90e Rue, bureau 250 (Palce 90)
Saint-Georges (Québec) G5Y 3L1
www.esperanceetcancer.org
Suivez-nous sur 



POINTS DE DÉPÔT MRC BEAUCE-CENTRE ET LES ENVIRONS RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - RÉCUPÉRATION SANS FRAIS

MATIÈRES ACCEPTÉES	RÉCUPÉRATEUR	ADRESSE
Pile et batterie	Poste Canada	257, avenue Lambert Beauceville
	Poste Canada	599, 9e Avenue Beauceville
	Home Hardware	604, 9e Avenue Beauceville
	Poste Canada	106, rue Roy Saint-Victor
	BMR – Avantis Coopérative	1190, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce
	Poste Canada	790, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce
	Uniprix	980, Avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce
	Poste Canada	336, rang Sainte-Marie Saint-Alfred
	Poste Canada	352, rue Langevin Saint-Odilon-de-Cranbourne
	Uniprix	106, avenue Commerciale Tring-Jonction
	Poste Canada	92, rue commerciale Tring-Jonction
	Poste Canada	369, rue Principale Saint-Jules
	Poste Canada	2201, rue Principale Saint-Frédéric
Peinture résidentielle, teinture, vernis, laque, apprêt, aérosol	Dépôt Saint-Victor	287, rue Marchand Saint-Victor
	BMR – Avantis Coopérative	1190, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce
	Dépôt Notre-Dame-des-Pins	243, 34e rue, Notre-Dame-des-Pins
Huile, antigel, filtre	Garage Jean-Yves Rodrigue	396, route du Président Kennedy Beauceville
Produit électronique (Serpuarien)	Garage municipal	176, rue Principale Saint-Victor
	Site de dépôt *Résidents seulement	289, route 276 Saint-Joseph-de-Beauce
	Bureau en Gros, Centre Hi-Fi, Tanguay, Carrefour Saint-Georges	Saint-Georges
	Beauce Informatik	34, rte 271 sud Saint-Éphrem-de-Beauce
Réfrigérateur, refroidisseur d'eau, congélateur, cellier, déshumidificateur, climatiseur	Jonction Métaux	7373, 127e rue Saint-Georges
	Sanitaire Fortier	1825, 95e rue Saint-Georges
	Sanitaire Fortier	3878 boulevard Frontenac Est Thetford Mines
Ampoule et néon	BMR – Avantis Coopérative	1190, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce
	Bureau municipal	111, 30e Rue, Notre-Dame-des-Pins
	RONA	36 route 271 Nord Saint-Éphrem-de-Beauce
	Garage municipal	121, 11e avenue Sud, East Broughton
Plastiques agricoles	Avantis Coopérative BMR)	1190 avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
	Municipalité Saint-Odilon-de-Cranbourne	168 rue Commerciale, Saint-Odilon-de-Cranbourne
Tubulure acéricole	Avantis Coopérative Saint-Joseph-de-Beauce (BMR)	1190 avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce
	Environek	915, route Henderson Saint-Malachie



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 7 mai 2024 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 544 rang des Érables (lot 4 373 843).

La dérogation consiste à :

- Autoriser le lotissement avec un frontage de 18.50 mètres de largeur calculée à la limite du lot et de l'emprise publique, tandis que la norme du règlement de lotissement 218-17, à l'article 2.1, est établie à 50 mètres.

Toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipalite@stjosephdeserables.com ou lors de la séance du conseil municipal ci-dessus mentionnée. Il est aussi possible d'envoyer un commentaire écrit par la poste ou par dépôt directement au bureau municipal. La consultation écrite prendra fin le 1er mai 2024.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois d'avril 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 271-24 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables

Lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le Conseil a adopté le règlement no 271-24 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DES-ÉRABLES.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-septième jour du mois de mars 2024.

Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière

CVA 2024

L'Église traverse actuellement de grands changements, elle se renouvelle. Comme un enfant, elle tombe et se relève pour mieux avancer.

Depuis quelques années, les revenus de la Fabrique ont chuté drastiquement, ce qui nous a mené dans une situation déficitaire. La communauté de Saint-Joseph, au sein de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce, n'y échappe pas. Aujourd'hui, nous faisons appel à votre grande générosité afin de couvrir nos dépenses normales de fonctionnement, telles les assurances, le chauffage, les salaires de nos prêtres, employés, musiciens, etc. Notez bien que la CVA ne sert pas pour les réparations au presbytère, puisque celles-ci sont effectuées grâce à la campagne de 2017.

Pour conserver nos bâtiments patrimoniaux qui font notre fierté, pour poursuivre la mission de l'Église et les services spirituels qu'elle offre, donnez généreusement ! Chaque don est important et compte précieusement. Vos dons sont également déductibles d'impôt.

Vous recevrez sous peu un enveloppe contenant les instructions pour effectuer vos dons.

Nous vous remercions chaudement. Ensemble, nous pouvons relever les finances !

Le CCOL de Saint-Joseph-de-Beauce

communaute.stjoseph@psfdb.org

Pour nous joindre



Saint-Joseph-des-Érables

Bureau municipal :

Directrice générale : Marie-Josée Mathieu **Téléphone :** 418 397-4772

Courriel : municipalite@stjosephdeserables.com

Envoi de photos et location de salle : info@stjosephdeserables.com

Site internet : www.stjosephdeserables.com

Maire : Jeannot Roy 418 397-5650

Resp. de la voirie et des infrastructures : Alain Mathieu **Urgence :** 418 369-0431
voirie@stjosephdeserables.com

Resp. de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment : Steeve Breton
permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux : Alain Busque 418 397-4358 poste 233 Cell. : 418 389-6699

Heures d'ouvertures du bureau municipal :

Du lundi au mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00